

**MJC Pichon :**  
**Mobilisation de la Ville de Nancy et engagement renouvelé pour le quartier Saint- Pierre - René II – Bonsecours**

Depuis plus de 40 ans, la Maison des Jeunes et de la Culture Pichon occupe une place essentielle dans le paysage culturel et associatif nancéen. Lieu de création, d'échanges et d'émancipation, elle a permis partage et lien pour de nombreux habitants et a représenté un véritable tremplin pour différents artistes – aujourd'hui bien connus de la scène locale.

Les six derniers mois ont mis en lumière une situation interne et financière particulièrement dégradée, fruit de facteurs défavorables s'étant accumulés avec la crise sanitaire. Les fragilités se sont ainsi multipliées au fil des années, au titre de la gouvernance, de la direction ou encore de la gestion comptable – qui s'est révélée inquiétante pour la première fois en octobre 2024.

La Ville de Nancy en tant que premier financeur de la MJC, est attaché au respect de la libre gestion des associations, tout en restant vigilante à la bonne utilisation des deniers publics, dans le cadre de ses compétences.

Elle s'est mobilisée très rapidement aux côtés de la MJC Pichon – dès qu'elle a eu connaissance de ces difficultés en finançant notamment la mission d'un nouveau directeur par intérim chargé de mettre à plat les dysfonctionnements et de reposer un cadre comptable clair. La collectivité a également impulsé et accompagné la structuration du club de foot en tant qu'organisation indépendante, et non plus intégrée à la Maison.

Ces démarches ne semblent malheureusement pas en mesure d'inverser la trajectoire. Le montant du déficit annoncé lors des réunions des instances – Conseil d'Administration et Assemblée Générale – n'a cessé de s'amplifier ces derniers mois, conduisant à l'émission d'une alerte par le Commissaire aux Comptes en février dernier, alerte assortie de la demande de mise en place d'un plan de redressement. Désormais, c'est au Tribunal des Affaires Économiques de statuer sur l'avenir de la MJC.

Dans ce contexte, pour permettre à la Maison et à ses usagers de terminer la saison, la **Ville de Nancy a conforté sa subvention 2025**. Elle exprime également toute sa solidarité envers les salariés, les intervenants et les bénévoles de la MJC, durement affectés par les annonces récentes. Elle salue leur engagement exemplaire.

Cette situation est un signal difficile, qui vient s'ajouter aux difficultés structurelles rencontrées par plusieurs MJC de la ville ces dernières années. Aussi, la **Ville de Nancy, en tant que financeur majoritaire a décidé de saisir la Chambre Régionale des Comptes** pour un audit de sa politique municipale de soutien à l'éducation populaire et de l'ensemble des acteurs concernés que sont les sept MJC ainsi que l'Union Locale. Cette démarche permettra de s'assurer de la solidité et de la pérennité de ces Maisons indispensables à l'animation socio-culturelle du territoire.

Si le Tribunal des Affaires Economiques ne perçoit pas de possibilités de redressement des comptes de la Maison et prononce une liquidation judiciaire, la priorité de la Ville

de Nancy sera de maintenir une offre culturelle, sociale et d'éducation populaire à la hauteur des besoins des habitants de Saint-Pierre - René II - Bonsecours.

En lien avec l'Union Locale des MJC, elle prendra par ailleurs les dispositions nécessaires pour garantir l'accueil des enfants cet été.

La Ville continuera de soutenir les MJC nancéiennes, piliers de l'éducation populaire et de la vie citoyenne à l'heure où les enjeux de lien social, d'accès à la culture, de lutte contre les inégalités et de soutien à la jeunesse sont majeurs.